



Les A.I.L. (Amis de l'Instruction Laïque) de ROUSSET

Association loi 1901 *organisent* :

La 6ème édition des TROPHÉES SAINTE VICTOIRE

solo, duos et groupes, modern'jazz, hip hop, contemporain, autres styles

les **SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JANVIER 2022**

SALLE DES FETES EMILIEN VENTRE 13790 ROUSSET

Renseignements et inscriptions :

A.I.L. ROUSSET - 5, Place Paul Borde - 13790 ROUSSET

Tel : 04.42.29.14.56 (demander Mireille)

Mail : mireille@ail-rousset.com

REGLEMENT DES TROPHÉES

Article 1 : Le concours de danse est organisé par l'association des AIL de ROUSSET. Il a pour but de favoriser les rencontres entre les danseurs de différentes écoles et de valoriser chaque participant quel que soit son niveau.

Article 2 : La décision du jury est souveraine. Leur identité vous sera communiquée ultérieurement.

Article 3 : Pendant la durée des épreuves, les prises de vues sont interdites. Seules, les personnes accréditées sont autorisées. Le présent règlement vaut acceptation du droit à l'image sur différents supports de communication afférents au concours.

Article 4 : Plusieurs remises de prix auront lieu et seront définies selon le nombre d'inscrits par discipline et niveau. Une note sera attribuée à chaque solo, duo ou groupe.

Article 5 : Une tenue correcte est exigée pour tous les participants. Tenue libre.

Article 6 : La convocation indiquant les horaires sera communiquée au responsable de l'école. Les candidats devront être présents dans les coulisses au plus tard 15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation.

Pas de prise de plateau prévue.

Article 7 : Un groupe peut être constitué de 3 à 15 élèves. Le nombre de passages physiques n'est pas limité.

Article 8 : Motifs de disqualification des candidats : dépassement de la durée du temps imparti, tenue incorrecte.

Article 9 : Les costumes et accessoires sont acceptés conformément aux normes de sécurité.

Articles 10 : Ce concours est destiné aux amateurs et amateurs avancés (plus de 3h de danse par semaine).

- Les candidats ne doivent pas être titulaires d'un diplôme de danse. Les enseignants de danse ne peuvent pas participer au concours.
- Les membres du jury ne peuvent pas présenter leurs élèves.

Article 11 : Possibilité de présenter un candidat n'ayant pas le même âge pour un groupe de 10, deux candidats pour un groupe de 15.

SOLO, DUOS et GROUPES :

Enfants 8 à 12 ans

Ados 13 à 16 ans

Adultes +17 ans

Dimensions du plateau 12m X 7m

Article 12 : Chaque école devra envoyer la piste audio, lisible et propre par mail le **21 janvier 2022** au plus tard à mireille@ail-rousset.com

Article 13 : L'inscription au concours implique l'acceptation de ce règlement, le non-respect du règlement entraînera la disqualification des candidats.

Article 14 : Toute inscription est ferme et définitive. En cas de désistement, aucune inscription ne sera remboursée.

Article 15 : Les A.I.L. ont le droit d'annuler le concours par manque de participants ou autre cas indépendant de notre volonté. En cas d'annulation par l'organisateur, les inscriptions seront remboursées.

Article 16 : Les professeurs et les candidats sont invités à entrer dans la salle gratuitement, mais ne devront pas s'asseoir dans les gradins, ces derniers étant réservés aux spectateurs payants.

Article 17 : Un responsable de chaque école sera admis dans les coulisses et devra gérer le groupe et s'assurer de la bonne tenue de ses élèves.

Article 18 : La durée de chaque chorégraphie peut varier de 1 min 30 à 3 min maximum. Solo maximum 2 min.

Article 19 : Des créneaux précis d'entrée/sortie seront définis et devront être respectés pour le bon déroulement du concours ainsi que pour le confort des candidats et du jury. L'accès du public pendant les épreuves sera affiché sur le programme.

Article 20 : Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice quel qu'il soit envers les candidats, les professeurs ou le public, tant au cours des épreuves que sur le lieu du concours.

NOTATION ET CLASSEMENT : Le jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline ou une autre catégorie, sans appel.

La photo pour l'affiche du concours Trophées Sainte Victoire de l'année suivante sera choisie en fonction de « coup de cœur » du jury.

1^{er} prix : 17 à 20 (médaille d'or)

2^{ème} prix : 14 à 16 (médaille d'argent)

3^{ème} prix : 11 à 13 (médaille de bronze)

Encouragement : en dessous de 11

TARIFS : Solo : 15€ Duo : 25€ Groupe : 50€

La date limite des inscriptions est fixée au 21/01/2022.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers en fonction des places disponibles. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt si le nombre est atteint.

Pour être complet, le dossier doit comporter :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- Le chèque correspondant au(x) nombre(s) de passage.
- Une attestation signée par le responsable comprenant les noms, prénoms de tous les participants, et certifiant la possession des certificats médicaux ou de questionnaires de santé autorisant la pratique de la danse.
- Photocopie de la pièce d'identité de chaque participant.

LE CONCOURS EST OUVERT AU PUBLIC :

Prix d'entrée : ½ journée (matin ou après-midi) : 8€

Journée entière : 14€

½ journée moins de 8 ans : 4 €

Journée entière moins de 8 ans : 7€

Gratuit pour les moins de 5 ans

Réservation sur le site des AIL Rousset. Places limitées.

Une buvette boissons/ sandwichs sera à votre disposition.